



Saint Etienne, Le 07 septembre 2026

Mesdames, messieurs les responsables légaux,

Vous trouverez ci-joint quelques informations relative à la demi-pension et à la bourse pour l'année scolaire 2026-2027.

Campagne de bourses

À titre d'information, la campagne de bourses est ouverte depuis le 1er septembre et se terminera le 15 octobre 2026.

Tarifs de restauration

Vous trouverez également ci-dessous les tarifs applicables pour le premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027, ainsi que le montant trimestriel de la bourse pour cette même année.

Modification des jours de demi-pension

Vous avez la possibilité de modifier les jours d'inscription à la demi-pension de votre enfant, en fonction de son emploi du temps, jusqu'au vendredi 25 septembre inclus.

À compter du lundi 28 septembre, aucun changement de régime de la demi-pension ne pourra être effectué.

Nous vous rappelons que chaque demi-pensionnaire disposera d'une carte de cantine. Un plateau-repas sera délivré à votre enfant les jours d'inscription à la demi-pension. Aucun repas ne pourra être servi les jours non-inscrits.

Élèves boursiers – Reste à charge de la demi-pension aux familles

Vous trouverez ci-dessous un tableau pour les élèves bénéficiant de la bourse, indiquant le reste à charge de la demi-pension à régler par les familles.

La bourse peut couvrir tout ou partie de la facture de restauration. Toutefois, si le montant de la facture est supérieur au montant de la bourse, il appartient à la famille de choisir un forfait de demi-pension adapté à sa capacité de paiement.

Ce choix de forfait engage la famille à honorer l'intégralité des paiements correspondants.

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour les élèves boursiers, le fonds social ne pourra en aucun cas venir compléter ce reste à charge.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces éléments tarifaires et d'effectuer vos choix en toute connaissance de cause.

La secrétaire Générale – Madame JAY Anne

Tarif de la demi-pension du 03 septembre 2026 au 18 décembre 2026 inclus (à titre indicatif)

Demi-pension 01/09/26 au 31/12/2026	
Forfait	Tarifs
4 jours	259,84 €
3 jours	195,30 €
2 jours	130,76 €
1 jour	65,52 €

Montant de la bourse pour le premier trimestre 2026-2027

Bourse	
Echelon	Montant Trimestriel
3	175 €
2	112 €
1	40 €

Montant du reste à charge des familles dont les élèves sont boursiers (à titre indicatif)

Reste à charge aux familles boursières			
Forfait 4 jours		Forfait 2 jours	
Echelon 3	84,84 €	Echelon 3	0,00 €
Echelon 2	147,84 €	Echelon 2	18,76 €
Echelon 1	219,84 €	Echelon 1	90,76 €
Forfait 3 jours		Forfait 1 jour	
Echelon 3	20,30 €	Echelon 3	0,00 €
Echelon 2	83,30 €	Echelon 2	0,00 €
Echelon 1	155,30 €	Echelon 1	25,52 €